1

Conférence internationale

"GROUPEMENTS DESTRUCTIFS ET JEUNESSE"

Vendredi 26 novembre 2010 - Rijeka (Croatie) Mairie – Hall des Conférences

Sous le patronage de la Région Primorsko-Goranska et ville de Rijeka

Organisateurs: L'Université de Rijeka - Centre d'Information sur les Sectes Croatie (CISK) - Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS)

Tom Sackville (Royaume-Uni) Président de la FECRIS - Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme Le Conseil de l'Europe a accrédité trente organismes de regroupement pour des groupes de soutien familiaux contre les dérives sectaires.

La Grande-Bretagne et les cultes abusifs - Trente ans d'irresponsabilité gouvernementale

Au Royaume-Uni, les problèmes concernant les sectes sont devenus patents depuis les années 1970. En ces temps-là, tant des juges que des ministres critiquèrent avec force les activités de la Scientologie et d'autres sectes. Depuis lors, il y a eu un quasi-silence de la part des autorités légales et judiciaires; ainsi les sectes ontelles été autorisées à se développer moyennant très peu de restrictions.

J'attribue cela principalement à l'attitude irresponsable des fonctionnaires britanniques, en particulier ceux du Home Office (l'équivalent du Ministère de l'Intérieur dans les autres pays). Bien qu'au courant des difficultés, ils eurent apparemment le sentiment (communiqué par la suite aux Ministères) que l'ensemble de l'affaire était trop complexe et redoutable. Ils préférèrent prétendre que toute cette problématique impliquait des questions concernant la 'foi' et que de ce fait, toute intervention du gouvernement serait intempestive.

Pour se couvrir, ces mêmes personnes désignèrent comme conseillers un organisme universitaire de Londres, sous l'autorité du Dr. Eileen Barker, experte en religions comparées. Beaucoup d'acteurs au Royaume Uni et ailleurs croient que cet organisme s'est montré peu enclin à critiquer les activités des sectes, devenant en fait une source importante de soutien et de défense pour ces dernières, au plan législatif, empêchant toute action efficace soit pour aider les familles, soit pour prévenir officiellement les jeunes sur les dangers des contacts avec les sectes. Je crois que le Dr Barker a causé des préjudices ultérieurs en influençant d'autres universitaires dans le monde pour qu'ils agissent en défenseurs des sectes.

Ce manque de politique centrale, d'avertissement ou de sanction, a fait que les sectes n'ont rencontré aucun obstacle pour infiltrer le gouvernement actuel ainsi que d'autres organismes publics. Des organisations dangereuses, même quasi-criminelles, ont ainsi manœuvré pour obtenir des réductions d'impôts et d'autres avantages habituellement réservés aux religions, aux œuvres philanthropiques et à d'autres groupes dont les activités sont considérées comme étant d'intérêt public.

Heureusement, il se peut qu'il y ait aujourd'hui des lueurs d'espoir. Dans le nouveau gouvernement, un certain nombre de politiciens confirmés ont montré qu'ils comprennent la véritable nature des sectes. Il est important de profiter de cela pour 'lobbyer' en faveur d'un changement de politique.

Il y a d'importantes leçons à tirer à ce sujet pour la Croatie et pour d'autres pays affectés par les activités dangereuses des sectes: vous devriez prendre des dispositions de manière urgente pour éviter que ce qui nous est arrivé, ne vous arrive pas.

¹La FECRIS-- http://www.fecris.org/ -- Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme a été créée en 1994 à Paris. Il s'agit d'une association à but non lucratif de droit français. Elle se déclare par l'art. 2 de ses statuts, neutre sur les plans politique, philosophique et religieux. La FECRIS fédère 54 associations de 30 pays en Europe, aux Etat Unis, en Amérique Latine, Israël et Australie. Ses objectifs sont de grouper les associations européennes représentatives concernées par les organisations contemporaines de type sectaire et totalitaire, légalement constituées ou non, dont les pratiques sont contraires à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, à la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme, à la Convention internationale des Droits de l'Enfant, à la législation européenne et aux législations nationales. FECRIS est participante dans la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Union Européenne depuis 2010, l'ONG à statut consultatif spécial du Conseil économique et social des Nations Unies depuis 2009 et OING à statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2005.